



*République Française*  
*Collectivité Territoriale de Martinique*  
*Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique*

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU JEUDI 27 JUIN 2024**

**Présidence : Bruno Nestor AZÉROT**  
**Secrétaire : Joseph PERASTE**  
**Date de convocation : 17 juin 2024**  
**Nombre de conseillers en exercice : 53**  
**Nombre d'élus présents pour ce point : 29**  
**Nombre de procuration : 10**

**Extrait n°CC-06-2024-159**

**Objet : Approbation de l'opération concernant les travaux de reconstruction de la route de Grande-Savane au Prêcheur.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Maurice BONTÉ, Patricia Athanase PALMONT, Thierry MARÉCHAL, Annick COMIER, Sylvie PALCY, Jonathan TABAR, Joseph PÉRASTE, Charles CARISTAN, Claude Rémy HARNAIS, Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Claude BELLUNE, Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Christian VERNEUIL, Georgette RANGOLY, Robert DULYMOIS, Sylvain HOCHÉ, Bruno Nestor AZÉROT, Fabienne LABRANCHE-GROUGI, Jean-Baptiste ROTSEN, Violaine DIAZ, Jean-Hugues MOMPHELE, Josette MASSOLIN, Patrick BONIFACE, Sarah ANGAMA, Paulette RAPON, Christian PALIN, Patricia Marie GUION-FIRMIN, Annick CHARLEC.

**En cours de séance :** Gilbert COUTURIER.

**AVAIENT DONNÉ PROCURATION :**

Lucien SAINT-JEAN-THÉRÈSE à Patricia Athanase PALMONT, George GÉLIE à Thierry MARÉCHAL, Olivier JEAN-DENIS à Annick COMIER, Jenny DULYS-PETIT à Charles CARISTAN, Gwladys COLER à Claude BELLUNE, Joël Christine LINORD à Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Belfort BIROTA à Violaine DIAZ, Saint-Yves RANGOM à Maurice BONTE, Nicolas TELLE à Paulette RAPON.

**En cours de séance :** Kristelle RISAL à Gilbert COUTURIER.

**ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :**

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Félix ISMAIN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Stéphane LORDELOT, Justin PAMPHELE, Pamela PATRON, Sainte-Rose CAKIN, Jean-Christophe BOULANGÉ, Germain DUTON, Laura LITADIER épouse VILLET, Chantal MAIGNAN, Christian RAPHA, Rose-Marie GÉNOT-PLESDIN, Jean-Michel Ulrich COTRÉBIL.

## Le Conseil Communautaire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'extrait de délibération n° CC-06-2024-158 portant approbation de l'ajout d'un point à l'ordre du jour relatif à l'opération concernant les travaux de reconstruction de la route de Grande Savane au Prêcheur ;

**Considérant** que la voie communale dite « *route de grande savane* » permet l'accès depuis la RD 10 (au niveau du quartier de la charmeuse) au site du DoME au Prêcheur. Cette route est également très fréquentée par les agriculteurs ainsi que les touristes souhaitant se rendre sur la Montagne Pelée ;

**Considérant** que dans le cadre de sa compétence « création, aménagement et entretien des voies de desserte des équipements communautaires », CAP Nord Martinique a planifié et lancé des études préliminaires pour un projet de réhabilitation de cette voie. En effet, dans la nuit du samedi 21 octobre 2023, à la suite du passage de l'ouragan TAMMY, la route a été coupée au niveau du passage de la rivière l'Etang ;

**Considérant** que depuis ces intempéries, la communauté d'agglomération a mené les actions suivantes :

- 23 octobre 2023 : Déplacement sur place pour un constat initial des dégâts ;
- 30 octobre 2023 : Première réunion avec la maîtrise d'œuvre (SEGABIOT) et un bureau Géotechnique (MAGMA) pour un constat géotechnique avancé ;
- 14 novembre 2023 : Réunion sur site pour l'étude hydraulique avec la maîtrise d'œuvre, le géotechnicien et un bureau d'étude Hydraulique (SAFEGE) ;
- 7 décembre 2023 : Transmission de deux propositions de dépenses à la Direction Financière de CAP Nord Martinique ;
- 14 mars 2023 : Etablissement des bons de commande par la Direction des Finances.

**Considérant** que les travaux de réparation vont améliorer l'accessibilité et limiteront l'accès aux véhicules à énergie thermique. Il s'agit ici de sécuriser la route en vue du flux de visiteurs plus important généré par l'ouverture du site du DOME ;

**Considérant** que le calendrier prévisionnel prévoit le début des travaux le 01 août 2024 et la fin des travaux le 31 décembre 2024 ;

**Considérant** que par un courrier daté au 24 juin 2024, l'Etat a notifié à CAP Nord Martinique l'attribution d'une subvention pour un montant de 1 593 000 € au titre du FEI 2024 ;

**Considérant** que le plan de financement se répartit comme suit :

Dépenses	Montant HT
• Etudes	415 541,00 €
• Travaux	2 584 459,00 €
<b>Total</b>	<b>3 000 000,00 €</b>

Ressources	Taux	Montant HT
ETAT (AAP FEI 2024)	53 %	1 593 000, 00 €
CTM (ACTC 2022) (obtenu)	29,16%	875 000 ,00 €
CAP NORD	17,84%	532 000,00 €
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>3 000 000,00 €</b>

Après en avoir délibéré,

**À l'unanimité,**

**DÉCIDE****Article 1 :**

**D'approuver** l'opération concernant les travaux de reconstruction de la route de Grande-Savane au Prêcheur.

**Article 2 :**

**D'approuver** le plan de financement pour les travaux de reconstruction de la route de Grande-Savane au Prêcheur, comme suit :

Dépenses	Montant HT
• Etudes	415 541,00 €
• Travaux	2 584 459,00 €
<b>Total</b>	<b>3 000 000,00 €</b>

Ressources	Taux	Montant HT
ETAT (AAP FEI 2024)	53 %	1 593 000, 00 €
CTM (ACTC 2022) (obtenu)	29,16%	875 000 ,00 €
CAP NORD	17,84%	532 000,00 €
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>3 000 000,00 €</b>

**Article 3 :**

**D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Article 4 :**

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Vote**

Pour : 39

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le

Le Président

Bruno Nestor AZÉROT

